

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-91

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et  
vie politique

Sous matière :  
Désignation de  
représentants

**OBJET :  
DESIGNATION  
DES DELEGUES  
AUX CONSEILS  
D'ECOLLES  
PUBLIQUES**

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM  
Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD  
Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE  
Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX  
Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine,  
RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES  
Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia,  
GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE  
Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

**Absents** : Néant

**Secrétaire** : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **19 JUIN 2020**

L'assemblée est informée que le décret n°90-788 du 06 septembre 1990 relatif  
à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires  
prévoit que dans chaque école est institué un conseil d'école composé  
notamment du Maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal  
désigné par le Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner les 7 conseillers municipaux qui siégeront au sein  
des conseils des 7 écoles maternelles et élémentaires de la Ville.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil  
Municipal, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires prévoyant  
expressément l'usage du scrutin secret pour cette désignation, de procéder par  
vote à main levée.

Les candidatures suivantes sont proposées pour représenter la commune :

- Ecole élémentaire de l'Est : Mme Prèscillia GRANIER
- Ecole élémentaire Prosper ESTIEU : Mme Audrey GAIANI
- Ecole élémentaire Alphonse DAUDET : Mme Chantal BARTHES
- Ecole élémentaire Jean MOULIN : Mme Brigitte BATIGNE

- Ecole maternelle BROSSOLETTE : Mme Chantal BARTHES
- Ecole maternelle Jean MOULIN : Mme Pr scillia GRANIER
- Ecole maternelle Petit PRINCE : Mme Pr scillia GRANIER

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DESIGNE** les conseillers municipaux suivants pour repr senter la Commune au sein des conseils d' coles publiques :

- Ecole  l mentaire de l'Est : Mme Pr scillia GRANIER
- Ecole  l mentaire Prosper ESTIEU : Mme Audrey GAIANI
- Ecole  l mentaire Alphonse DAUDET : Mme Chantal BARTHES
- Ecole  l mentaire Jean MOULIN : Mme Brigitte BATIGNE
- Ecole maternelle BROSSOLETTE : Mme Chantal BARTHES
- Ecole maternelle Jean MOULIN : Mme Pr scillia GRANIER
- Ecole maternelle Petit PRINCE : Mme Pr scillia GRANIER

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et d lib r  en s ance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres pr sents sign  au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la pr sente d lib ration ont  t  affich s   la porte de la Mairie conform ment aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.

Ampliation faite le :  
**18 JUIN 2020**  
Certifi e ex cutoire par r ception  
en Pr fecture le :  
**17 JUIN 2020**  
Par publication le :  
**19 JUIN 2020**  
Par d l gation,  
Le Directeur G n ral des Services

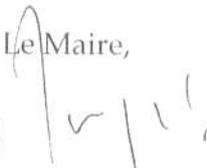
*P.L.*



Herv  ANTOINE



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD